

MARCHÉ N°26PI10
DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire de la Ville de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2026-04-02 du 10 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le recours à une procédure menée sous forme de procédure adaptée pour le diagnostic du patrimoine d'éclairage public de la Ville de Crépy-en-Valois,

DÉCIDE

Article 1 :

Un marché public de prestations intellectuelles est conclu avec la société I RÉSEAUX, n° SIRET 433 256 385 00033, 8 rue de la Croix Chaudron à SAINT-LÉONARD (51), représentée par Monsieur Jonathan GOURMAND, Directeur général.

Article 2 :

Le marché est conclu pour un montant de 97.771,25 €/HT, soit 117.325,50 €/TTC, pour le diagnostic du patrimoine d'éclairage public de la Commune : réseaux aériens et souterrains, ainsi que les armoires de commande.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée d'exécution maximum de 6 mois. La durée d'exécution proposée par le candidat est de 19 semaines à compter de la date prévisionnelle du 1^{er} octobre 2026.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 21 septembre 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Gabriel MELAÏMI,
Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} Vice-président de la CCPV

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site internet de la Commune :

22 SEP. 2026



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260921-DEC2026-69-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026